

PROBLÈME N° 25

RECONNAISSANCE D'UN GUÉ

Décret sur le service en campagne du 28 mai 1895. Titre II, art. 16 ; titre XI, art. 110 à 113.

Instruction pratique sur le service de l'infanterie en campagne du 5 septembre 1902, art. 16.

Thème.

Terrain : Longitude 3° 80 — 4° 10 ; latitude 51° 10 — 54° 30.

Les reconnaissances de notre parti, dont le gros est cantonné et bivouaqué sur le front *Francheville—Andilly—Ansauville*, et les avant-postes vers *Avrainville—Manoncourt—Minorville* signalent l'ennemi sur le front *Lironville—Rogéville—Rosières-en-Haye*.

Afin de s'assurer le passage du *Terrouin*, le commandant prescrit des reconnaissances sur ce ruisseau, avec mission d'organiser des passages pour l'infanterie, les ponts de *Manoncourt*, d'*Avrainville* et de *Pont de Jaillon* étant, en principe, réservés à l'artillerie.

Le commandant du bataillon, cantonné à *Andilly*, prescrit au lieutenant René, avec sa section, de

faire la reconnaissance du ruisseau du *Terrouin*, du moulin d'*Avrainville* au moulin de *Manoncourt*, de rechercher entre ces deux moulins un point de passage, et d'indiquer les moyens pour l'organiser.

Considérations préliminaires.

Du moulin de Manoncourt au moulin d'Avrainville, le Terrouin coule dans une vallée assez profonde. A l'ouest, et à 400 mètres à l'est du moulin de Manoncourt, il se divise en deux branches : ce n'est pas dans cette partie de son cours que le point de passage sera recherché.

500 mètres à l'ouest du moulin d'Avrainville, il coule dans un ravin, et, avant d'arriver à ce moulin, il se divise de nouveau. Ce n'est pas encore en cet endroit que peut se trouver le point de passage.

Il n'y a plus qu'à étudier la partie du ruisseau entre ces deux points : comme le chemin qui va du bois d'Andilly au ruisseau se prolonge sur la rive gauche par un chemin allant à Avrainville, on est conduit à supposer qu'il traverse le ruisseau à un gué.

Conception.

Le lieutenant René ne se bornera pas à ces considérations ; avant le départ, il se renseignera auprès des habitants.

De l'étude faite sur la carte et des renseignements recueillis, il déduira la conduite à suivre pour l'exécution de l'ordre reçu.

Comme la mission se borne à reconnaître le ruisseau et que les avant-postes du parti ami sont sur la rive gauche, il n'y a pas lieu de prendre les mesures de sûreté applicables à une reconnaissance isolée.

Exécution.

Au reçu de l'ordre du commandant du bataillon, le lieutenant René fait parvenir au sergent Paul l'ordre suivant :

Andilly, 20 juin, 5 heures soir.

« Rassemblez la section et prévenez les hommes qu'ils se

- » tiennent prêts pour partir demain matin à 6 heures en reconnaissance.
- » Les sacs seront laissés au cantonnement, les outils emportés au ceinturon.
- » Prévenez également le sergent Alfred que, en cas d'attaque pendant l'exécution de la reconnaissance, il ait à faire charger les sacs sur la voiture de compagnie.

» Lieutenant RENÉ. »

Le lieutenant se rend ensuite à la mairie et interroge les habitants. Il apprend que le ruisseau est très encaissé, sauf au débouché du chemin qui va du bois d'*Andilly* au ruisseau, et que, en dehors de cet endroit, il ne trouvera pas de point de passage. La profondeur du gué est d'environ 0^m,40 à 0^m,50.

Le lieutenant se renseigne également sur les outils que l'on peut trouver dans le village, sur les moyens d'éclairage pour un passage de nuit. Si les villages sont éclairés à l'électricité, ce qui est assez fréquent maintenant, existe-t-il des lampes et des fils permettant d'établir rapidement une ligne ? Au moulin d'*Avrainville* et au moulin de *Manoncourt*, les meuniers ont-ils des barques ?...

Avant de partir, le lieutenant se munit d'un flotteur, d'une corde pour mesurer la largeur du ruisseau, d'une perche graduée pour mesurer la profondeur, etc.

Au moment du départ, il donne les ordres ci-après :

A LA SECTION RASSEMBLÉE :

- « Nous sommes chargés d'exécuter une reconnaissance sur le ruisseau du *Terrouin*, depuis le moulin d'*Avrainville* jusqu'au moulin de *Manoncourt* et de rechercher un point de passage entre ces moulins, et les moyens de l'organiser.

AU SERGENT LUCIEN :

- « Avec la 1^{re} escouade, vous reconnaîtrez le moulin d'*Avrainville*, le ruisseau et le terrain à droite et à gauche, en amont du moulin, jusqu'aux confluent des deux ruisseaux qui se jettent dans le *Terrouin*, l'un sur la rive droite, l'autre sur la rive gauche.

» Voici les quelques renseignements que j'ai pu obtenir :

» Il existe, paraît-il, au moulin, une passerelle sur chaque bras

» du ruisseau ; vous vous assurerez de leur solidité et verrez quel usage il peut en être fait.

» Vous examinerez s'il y a des vannes et dans quel état se trouve la barque.

» Pour aller au moulin d'*Avrainville*, vous prendrez le deuxième chemin à droite, après le bois d'*Andilly* ; 800 mètres après le tournant, vous arriverez à la ferme *Boyer*, vous tournerez à gauche et vous suivrez le petit ruisseau qui se jette dans le *Terrouin*.

» A 600 mètres en aval se trouve le moulin. (Voici, d'ailleurs, un croquis. Vous le corrigerez et le complétez.)

» Mots : *Hoche, Héricourt*.

» Signal du rassemblement : deux coups de sifflet. »

• AU SERGENT PAUL :

« Avec la deuxième escouade, vous reconnaîtrez le moulin de *Manoncourt*, le *Terrouin* et le terrain à droite et à gauche jusqu'au confluent des deux branches du ruisseau.

» Vous examinerez s'il existe des vannes et dans quel état se trouve la barque. (Voici, d'ailleurs, un croquis. Vous le corrigerez et le complétez.)

» Mots : *Hoche, Héricourt*.

» Signal du rassemblement : deux coups de sifflet. »

AUX DEUX SERGENTS :

« Je vais reconnaître avec les deux escouades le ruisseau depuis le ruisseau de la ferme *Boyer* jusqu'à l'île formée par le *Terrouin*, point où le sergent Paul commence sa reconnaissance.
» Partez ! »

Chaque groupe se dirige directement sur le terrain à reconnaître. Nous allons suivre celui du lieutenant.

Précédé de quelques éclaireurs, il se dirige sur le ruisseau, avec les deux escouades restantes, en prenant le chemin qui, après avoir traversé le ruisseau, se dirige sur *Avrainville*.

Arrivé au bord du ruisseau, il donne l'ordre suivant au caporal Gaston :

« Allez au moulin de *Manoncourt*, avec deux hommes. Vous détacherez la barque et vous la conduirez jusqu'ici. Vous n'avez qu'à remonter le ruisseau pendant 800 mètres. »

En attendant la barque pour pouvoir procéder à la reconnaissance du lit du ruisseau, le lieutenant René reconnaît le terrain au sud et le petit ruisseau de la ferme *Boyer*.

Aussitôt la barque arrivée, il procède lui-même à la reconnaissance du *Terrouin* : recherche d'un point de passage, vitesse du courant, largeur du lit, profondeur, forme et nature des rives, du fond, etc. (1).

Après être passé sur la rive gauche au moyen de la barque, il reconnaît également le ruisseau de *Manoncourt*, près de son confluent avec le *Terrouin*, au chemin de terre qui va à *Avrainville*.

Lorsqu'il a terminé sa reconnaissance et que les deux sous-officiers lui ont donné les renseignements qu'ils ont recueillis, avec les croquis rectifiés, à l'appui, il adresse au commandant du bataillon le rapport suivant :

N° 1. 104^e RÉGIMENT D'INFANTERIE, 3^e BATAILLON.

Expédié le 25 juin, 9 heures matin.

Arrivé le :

Lieu de départ : *Andilly*.

Le lieutenant René, de la 9^e compagnie, au chef de bataillon commandant à *Andilly*.

ORDRE REÇU :

« Reconnaître le ruisseau du *Terrouin*, du moulin d'*Avrainville* inclus au moulin de *Manoncourt* inclus ; rechercher entre ces deux moulins un point de passage et indiquer les moyens pour l'organiser. »

EXÉCUTION.

Composition : 2 sergents, 4 caporaux, 44 hommes.

Heure de départ : 6 heures matin.

Rentrée : 8 h. 30 matin.

ORDRES DONNÉS :

1^o Au sergent Lucien avec une escouade : « Reconnaître le moulin d'*Avrainville*, le ruisseau et le terrain jusqu'à 600 mètres en amont du moulin. »

2^o Au sergent Paul avec une escouade : « Reconnaître le moulin de *Manoncourt* et l'îlot en aval de ce moulin. »

(1) Tous les sous-officiers doivent connaître les moyens pour calculer la vitesse du courant, la largeur du lit et la profondeur d'un cours d'eau.

Avec les deux autres escouades, j'ai reconnu le ruisseau, depuis le ruisseau de la ferme Boyer jusqu'à l'île formée par le *Terrouin*.

RENSEIGNEMENTS.

Du moulin d'*Avrainville* au moulin de *Manoncourt*, le *Terrouin* n'est pas facilement guéable, sauf à l'endroit où aboutit le chemin qui, du bois d'*Andilly*, va à *Avrainville*, après avoir traversé le ruisseau.

Cet endroit sert d'abreuvoir aux bestiaux d'*Avrainville*.

Nature du terrain :

Rive droite : terrain en pente descendante jusqu'au ruisseau, d'un accès facile ; le chemin qui conduit au ruisseau a environ 4^m,50 de largeur. (Il n'a plus que 3 mètres en passant sur la rive gauche.)

Le ruisseau qui passe à la ferme *Boyer* et qui se jette dans le *Terrouin* est profond d'environ 0^m,80 et large d'environ 1^m,50. Il est franchissable partout pour de l'infanterie. C'est plutôt un large fossé. La hauteur moyenne de l'eau est d'environ 0^m,50.

Rive gauche : terrain en pente ascendante assez raide surtout à l'est du ruisseau de *Manoncourt* où le *Terrouin* coule dans un véritable ravin. Le ruisseau de *Manoncourt* est franchissable partout à de l'infanterie ; sa largeur au chemin qui va du *Terrouin* à *Avrainville* est d'environ 2 mètres ; la profondeur de l'eau est de 0^m,30. Les rives sont en pente douce.

Nature des rives du Terrouin :

Rive droite : pente très douce, hauteur de 0^m,40 au-dessus du niveau de l'eau.

Rive gauche : pente douce, hauteur de 0^m,60 au-dessus du niveau de l'eau.

Nature du fond : gravier dur et résistant.

Profondeur : A l'endroit du passage : 40 centimètres sur les rives, 50 centimètres au milieu.

En amont et en aval :

Rive droite	0 ^m ,80
Au milieu	1 ^m ,20
Rive gauche	0 ^m ,90

Largeur du ruisseau : 8 mètres d'une rive à l'autre à l'endroit du point de passage, 6 mètres en aval et en amont de ce point.

Vitesse du courant : 1^m,10 par seconde.

Direction du gué : perpendiculaire au courant, le ruisseau faisant un coude en cet endroit.

Travaux à exécuter : quoique le passage soit destiné à l'infanterie, il y aurait lieu, pour faciliter la traversée du ruisseau, de fermer les vannes du moulin de *Manoncourt* et d'ouvrir celles du moulin d'*Avrainville*.

En outre, en raison de l'élévation des rives, il serait nécessaire de commencer des rampes à environ 3 mètres sur la rive droite et 4 mètres sur la rive gauche, pour donner aux rives une inclinaison suffisamment faible (1/7,5 et 1/7).

La terre provenant de ce travail servirait à combler le ruisseau et à aplanir en partie la pente. Avec des madriers et des planches qu'on prendrait à la scierie d'*Andilly*, on ferait un véritable pont.

Un travail analogue pourrait être exécuté à la rigueur sur le ruisseau de *Manoncourt*.

Durée probable des travaux : Avec les outils de deux voitures de compagnie, une section de 50 hommes aménagerait le passage en deux heures.

Jalonnement : Il n'y a pas lieu de jalonner le gué ; mais, si on devait passer de nuit, il serait utile d'éclairer les rampes d'accès.

Renseignements complémentaires : Au moulin de *Manoncourt* la barque est en très bon état. Une passerelle sur chaque bras du ruisseau permet le passage d'une rive à l'autre, homme par homme.

La barque du moulin d'*Avrainville* est en bon état.

La passerelle, qui existe sur les deux bras du ruisseau, permet le passage à deux hommes de front.

(Ci-joint un croquis au 1/10,000.)

Lieutenant RENÉ.